

Immigration : Une dérive honteuse qui fait de plus en plus froid dans le dos

Le Gouvernement soumet à partir du 18 septembre prochain à la discussion de l'Assemblée nationale un nouveau projet de loi relatif « à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile ». Dans le cadre de la préparation de cet examen parlementaire, la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté un amendement autorisant le recours aux tests ADN lors de la délivrance des visas aux ressortissants étrangers qui demandent à rejoindre un membre de leur famille régulièrement installé en France.

Si cet amendement est voté, il est à prévoir que cette procédure ne reste pas une simple possibilité limitée à quelques cas « douteux » mais devienne rapidement la règle. La charge financière de ce test au prix prohibitif incombant aux demandeurs, de nombreuses familles seront écartées de cette procédure pour des raisons économiques... d'autant que cet examen sera difficilement accessible dans un certain nombre de pays en voie de développement. Ce test constituera un obstacle de plus pour les personnes originaires des pays pauvres d'accéder au droit fondamental, reconnu par les conventions internationales, de vivre en famille. Imposer un tel test, ce serait non seulement renforcer l'arbitraire mais admettre que les étrangers et leurs familles n'ont pas les mêmes droits fondamentaux que les Français qui ne peuvent subir ce type d'examen que pour des besoins scientifiques et médicaux ou sur décision de Justice. De plus, réduire la filiation au seul lien biologique, c'est aussi nier qu'une famille, ce sont des liens d'une autre nature que ceux du sang.

Cet amendement viendrait renforcer un projet de texte qui déjà, comme toutes les lois récentes en matière d'immigration, lamine encore plus le droit des étrangers et va toujours dans le même sens : restreindre le regroupement familial et le droit d'asile, sélectionner l'entrée de travailleurs en fonction des besoins du marché du travail et les jeter dès qu'ils ne sont plus nécessaires... Alors même que les précédentes lois n'ont pas été mises complètement en œuvre, la répétition de celles-ci semble avant tout viser à flatter les réflexes racistes et xénophobes dans la population et à exacerber la division des salariés.

A l'heure où le Ministre de l'immigration et de l'identité nationale rappelle à l'ordre les Préfets qui n'atteignent pas les objectifs chiffrés en matière d'expulsions, alors que se multiplient les rafles dans les rues ainsi que les contrôles policiers dans les entreprises et aux domiciles, alors que les politiques des pays occidentaux en matière d'immigration engendrent de plus en plus de tragédies pour les candidats à l'exil... il est primordial de réagir fortement pour mettre fin à une politique nauséabonde qui ne peut que conduire à l'impasse.

L'Union syndicale Solidaires entend s'inscrire activement dans cette lutte et appelle chacun(e) à participer aux différentes initiatives qui sont notamment proposées par le Collectif Uni(e)s contre une immigration jetable et le Réseau Education sans frontières. Le rassemblement organisé devant l'Assemblée nationale le mardi 18 septembre (18h) à l'appel de ces deux réseaux et des collectifs de sans-papiers d'Ile-de-France à l'occasion de l'ouverture des débats sur le projet de loi, constitue un premier rendez-vous pour dénoncer ce projet et exiger la mise en œuvre d'une autre politique en matière d'immigration.

Téléphone : 01 58 39 30 20 Télécopie : 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org	www.solidaires.org
--	-------------------------------	---------------------------